



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE
DIRECTEUR

Réunion des 9 et 10 juin 2023

(Cette réunion s'est tenue à Marseille le vendredi 9 et samedi 10 juin 2023)

Etaient présent.e.s :

*Mmes BAJOLLET, CARLIER, Mireille NOEL, VEROLA, VIGUIE
MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, GRIGNON, IANNARELLI, LE
BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, SCHMITT, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD*

Y participaient :

*M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier
M. RODRIGUEZ Patrice, Directeur Technique National*

Excusé.e.s :

*Mme NOEL Sandrine
M. GONY Lionel*

Représentant(e) des Régions : Karine SCHMITT
Jean-Noël VENON (excusé)

I. ALLOCATION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Bonjour et merci à vous de vous être dégagés de vos obligations pour venir à ce nouveau CODIR. Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de notre visio du 4 mai, je trouve que le délai entre une réunion début mars et une autre début juin est trop important et donc je vous proposerai un calendrier pour 2024 réaménagé. Je sais que certains et certaines d'entre vous font toujours ou encore les championnats mais je ne peux malheureusement pas prendre en compte ce paramètre pour programmer nos réunions, sinon je ne m'en sors pas, même si les réunions durent moins longtemps ou sont à thème, il est important que nous puissions débattre des problématiques rencontrées et mais également confronter les points de vue afin de prendre des décisions en opportunité.

Durant cet intervalle, les championnats départementaux (avec parfois voire souvent leurs phases qualificatives) se sont déroulés avec des problématiques inhérentes aux organisations, erreurs dans la gestion des résultats par la table de marque, interprétation des règlements, rapports pour incidents, etc... Puis les championnats régionaux, avec là encore des problèmes et des organisations approximatives surtout chez les jeunes mais pas que.

Ainsi il est clair que si les conditions sont réunies pour organiser un championnat selon les modalités prévues, elles doivent l'être et non en fonction des desideratas des uns ou des autres. C'est comme cela que nous arriverons à harmoniser les organisations au lieu d'assister à des recours dans tous les sens puisque le voisin ne fait pas comme nous. Une ou des compétitions conduisant à une qualification à un championnat et à plus forte raison de France ne doit souffrir d'aucune contestation, au risque d'entacher le résultat. La clarté de nos règlements, le savoir-faire des délégués, l'expérience et/ou la formation des teneurs de tables, sont autant de thèmes à développer et sur lesquels nous devons réfléchir. Il en va de même avec notre calendrier, trop lourd, trop chargé sans possibilité de repli en cas d'intempéries, avec des demandes où chacun voit d'abord midi à sa porte avant de le regarder dans sa globalité.

Notre monde a changé, est-ce un bien ou un mal, je laisse à chacun le soin d'apprécier. Toujours est-il que les demandes qui parviennent à la FFPJP sont parfois frappées du sceau de la volonté de nuire ou de prendre ses désirs pour des réalités, j'en veux pour preuve les demandes transmises à la FFPJP pour suspendre des licenciés pour des faits qui ont lieu dans la sphère privée ou hors de tous espaces sportifs. J'en suis à solliciter l'avis d'avocats pour me protéger et protéger l'institution.

Quand il ne s'agit pas de menace à peine voilée pour tenter de me déstabiliser et m'amener par peur ou par crainte à prendre des mesures de rétorsions vis-à-vis de licenciés avec lesquels certains auraient des contentieux. Ces moments sont parfois difficiles à vivre même si les avocats sollicités sont rassurants sur les suites.

La pétanque, ce n'est pas ces moments. La vie d'un dirigeant (et pas seulement de pétanque), est malheureusement confrontée à ses dérives sociétales. A nous d'en tenir compte et mettre en place les conditions qui permettent à chacun d'exercer en toute sérénité. Mais cela est-il encore possible, j'ose le croire mais... L'avenir nous le dira.

Rappel concernant les demandes de licences pour les étrangers hors UE, elles doivent être soumises avant toute délivrance à l'approbation de la FFPJP. Je rappelle qu'un titre de séjour en cours de validité ou à défaut un récépissé de demande avec une période de validité est obligatoire. Ne pas le faire c'est s'exposer lors d'un contrôle à posteriori, et en cas de non-présentation des documents ci-dessus cités, à la nullité de la licence délivrée et une exclusion des compétitions pour lesquelles le ou la licencié s'est qualifiée.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU MARS et MAI

Les comptes-rendus du comité directeur en date des 3 et 4 mars 2023 et du 4 mai 2023 (visio) sont adoptés à l'unanimité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Le trésorier relève au niveau des effectifs que nous avons déjà atteint les 277 000 licenciés pour un budget basé sur 275 000. Les mutations sont également en augmentation par rapport à 2022. Nous avons encaissé les acomptes de licences et tous les comités départementaux de métropole sont à jour. Pour le point de sortie estimé au 30 novembre, un excédent de 100 000 € est prévu si les lignes budgétaires sont respectées. Les résultats financiers de la finale de la Coupe de France à MONBELIARD sont équilibrés malgré des frais de location et d'installation en hausse ainsi que des subventions en baisse mais le dynamisme et l'implication des bénévoles et dirigeants du CD 25 dirigés par le Président Jean-Pierre MARENGHI ont permis une bonne organisation malgré une déception au niveau du nombre de spectateurs présents sur cette compétition nationale. Le Président du CD 25 lors de la réunion du bilan financier a trouvé que l'investissement demandé aux dirigeants et aux bénévoles ne correspondait pas au petit excédent de 2 000 € réalisé par le CD.

Le comité directeur valide le résultat financier de la finale et, par équité par rapport aux organisateurs des éditions précédentes, décide de ne pas prendre de dépenses supplémentaires engagées par le CD 25, le cahier des charges de l'organisateur devant être respecté.

Pour l'achat des poutres en bois qui ont servi à la confections des aires de jeux, 50 % de la facture seront facturés au comité d'organisation du championnat du Monde 2024 à DIJON et les frais de transport seront pris à 100 % par le CO CDM 2024.

Placements : En plus des 1 200 000 € placé en CAT auprès de notre courtier Marigny, un placement de 2 000 000 € est acté auprès de la Société Générale à un taux de 3.65 € actualisable mensuellement.

Subventions :

- Championnat d'Europe à ALBERTVILLE septembre 2023 : 20 000 € de subvention DIGES
- Championnat du Monde 2024 DIJON : Subvention 300 000 € de la DIGES dont 150 000 € (75000 € en 2024 et 75000 € en 2025), le solde sera versé après le bilan financier final de la manifestation.

- Subvention de la Ville de DIJON : 300 000 €

Partenariat : Renouvellement du partenariat avec le Crédit Mutuel soit 15 000 € annuel sur 2 ans (2023 et 2024)

ANS : Réunion le mercredi 31 mai en visioconférence pour la répartition de l'enveloppe ANS 2023. Le DTN Patrice RODRIGUEZ fera le compte-rendu dans le chapitre DTN.

2 rappels :

Un petit rappel aux responsables du comité directeur qui prennent des décisions avec un impact financier, il est redemandé de bien informer les responsables des finances, la Présidente de la Commission des Finances, Corine, la comptable Christy et le Trésorier.

Second rappel pour l'ensemble des délégations pour les compétitions nationales : la fédération prend à sa charge l'hôtellerie et les repas sont à la charge de l'organisateur, ce qui implique que vous devez prendre vos repas sur place avec les organisateurs. Au cas où des repas seraient pris en dehors de ces règles, il n'y aura aucun remboursement de la Fédération. Pour les réservations de l'hôtellerie, il est rappelé que toute chambre réservée non occupée sera déduite de la fiche de frais du délégué.

Points divers :

- Pétanque Tour DIJON : 2023 et 2024, la participation de la Ville de Dijon de 20 000 € sera intégrée dans la subvention versée pour le CDM 2024.
- Demande du Président Robert MAUJONNET pour le CDF Jeunes à NEVERS :

Le trésorier informe le Comité Directeur de la demande de prise en charge supplémentaire pour l'organisation du championnat de France de tir de précision et valide aucune prise en charge supplémentaire par la FFPJP en motivant sa décision par le versement de 12 000 € de subvention suite à la non-location des tribunes de la FFPJP .

Cette somme allouée par la FFPJP doit pouvoir servir à la prise en charge des dépenses supplémentaires engagées par le CD 58 (repas des arbitres pour la journée du vendredi pour le Championnat de tir de précision). De plus, à la suite de la nouvelle répartition des charges pour l'organisation des championnats de France, la FFPJP prend à sa charge la totalité de la délégation fédérale pour l'hébergement, l'organisateur lui ayant à sa charge que la prise en charge des repas.

- Convention photographe FFPJP : Une note de frais pour le pétanque Tour de Dijon a été transmise à la FFPJP avec une modification des tarifs établis dans la convention annuelle. Forfait journée passant de 280 à 300 € et hausse du tarif photos de 2 €. Il est acté de reprendre contact avec le photographe afin de reprendre les termes de la convention et de définir les tarifs pour 2023.
- Pour le championnat de France 2023 à Sin le Noble, le comité directeur décide d'allouer la subvention de 4 000 € pour la non-location des tribunes de la FFPJP puisque l'organisateur utilisera ses propres tribunes.

IV. DTN

1. Sport Santé :

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 prévoit « La dispensation d'une activité physique adaptée avec pour but de permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif... ».

La loi dite « Sport sur ordonnance », du 1er mars 2017, prévoit la prescription d'activités physiques pour les personnes souffrant d'ALD ou de maladie chronique.

Plus récemment, la loi du 2 mars 2022 vise à démocratiser le sport en France, notamment en facilitant le sport santé.

Elle s'inscrit également dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 avec pour ambition de promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant de santé et de bien-être tout au long de la vie.

Cette stratégie s'articule autour de 4 axes :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants
- Le renforcement et la diffusion des connaissances

La Fédération a structuré un comité sport-santé qui établit des liens avec la commission médicale et les autres instances fédérales. La fédération est impliquée au niveau national depuis 2017 et le Sport-santé apparaît comme l'un des principaux objectifs annoncés par celle-ci.

La Direction Technique Nationale est chargée pour sa part d'établir des propositions d'actions en relation avec le comité sport-santé afin de soumettre à la validation au comité directeur national. Dans cette volonté, un audit a été effectué auprès des CTFR en fin d'année 2022, des éléments sont remontés faisant état des actions menées. Afin de lancer une dynamique d'implication de nos structures fédérales, la commission Sport santé et la DTN proposent de créer un Trophée national Sport-Santé.

Le principe serait de faire émerger 3 lauréats sur le territoire national, sur la base d'un appel d'offre, pouvant proposer un cycle d'animation ou un évènement promotionnel ponctuel et se déroulant sur la saison sportive 2024.

Les lauréats ainsi promus se verraient attribuer une enveloppe financière conditionnée. Le trophée, ainsi que les lauréats, pourraient également être valorisés au congrès national par une présentation à la tribune. Cet appel à projet aurait également pour vocation de constituer une expérimentation dans les territoires privilégiés des régions.

Objectifs :

Il s'agira de mettre en avant la fédération et les bienfaits de notre discipline !

La vocation « sport-santé » doit notamment pouvoir nous amener en priorité vers des structures spécialisées (maisons sport santé, EHPAD...) ou vers des publics cibles (suivi ALD, lutte contre l'obésité, la sédentarité, rééducation fonctionnelle, éveil moteur...).

Un jury constitué à cet effet évaluera la capacité du porteur de projet à adapter la pétanque et/ou le jeu provençal aux publics et aux pathologies concernées ainsi que la visée thérapeutique de ses actions. Cette démarche se veut structurante.

Le cahier des charges pourrait ainsi imposer obligatoirement un co-financement externe à la fédération et/ou la signature, a minima, d'un partenariat extérieur.

Les projets sélectionnés seront jugés selon trois grands critères :

- l'originalité des actions et leurs aspects pertinents et innovants
- l'efficacité du dispositif et les résultats obtenus (nombre d'animations/d'actions, nombre de personnes concernées, nombre de nouvelles licences FFPJP)
- la recherche de l'intérêt général : accessibilité au plus grand nombre, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, déclinaison dans d'autres structures, reproductibilité...

Calendrier :

- Lancement du Trophée : Juin 2023
- Date limite de dépôt du dossier : 1er octobre 2023
- Instruction des dossiers : entre octobre et novembre 2023
- Jury du Trophée : 1er novembre 2023
- Annonce des résultats : dès la présentation au CD National de novembre 2023
- Remise des prix : lors du Congrès National en décembre 2023

Ce trophée représenterait un montant de 5 000 euros (imputés sur les lignes budgétaires de la Commission Sport-santé).

2. Divers :

- Contrat de développement/Contrat de délégation :
Finalisation bilan 2022 contrat de développement pour versement de 80% de l'enveloppe (54000€)
Contrat d'évaluation : complétude du tableau de compte-rendu d'exécution annuel du contrat avant le 23 juin + organisation d'un temps d'échange stratégique avec la direction des sports du Ministère (PSF et 4ème poste de CTS)
Bilan étape (séminaire de Rennes)
- Développement :
Corse : Journée CRC ; Journée USEP + accompagnement projet de structuration
Formation d'enseignant + Championnat de France UNSS
Pétanque Tour
- Les Orientations de la DTN Détection, les nouveautés :
Ajout de la catégorie Avenir dans le dossier de proposition
Création de la grille d'évaluation
Quelques modifications du cahier des charges dans la forme plus que dans le fond
Intégration de la double détection départementale : Suivi annuel et journée de détection

V. RAPPORTS des COMMISSIONS :

1. Commission de discipline (Michel POGGI)

- Commission fédérale de discipline :

Demande de remise de peine : refusée à la majorité des membres présents

Formations :

- PACA avec 14 personnes présentes (hors CD 05)
- Prochaines formations : Bourgogne Franche-Comté et Hauts de France

2 dossiers en cours :

- International de Nice : Boules non conformes (corps étranger dans la boule suite à une radio)
- National de Bassens : Vente d'alcools non autorisée
Refus d'un joueur de souffler en raison d'une pathologie médicale.

Résultats de la commission fédérale en date du 10 mai 2023 :

- Président du CD 72 : relaxe
- Affaire Malbec : 1 an avec sursis
Prochaine réunion : 27 juin 2023 – Affaire Mireille Noël
- Commission nationale de discipline :
 - 13 dossiers de suspension jusqu'à comparution
 - Réponse favorable de 5 délocalisations d'affaires

Rappel : il est possible de demander une interruption de jouer pendant toute la compétition (maximum 15 mn) pour des raisons médicales.

2. Commission des formateurs (Véronique BAJOLLET)

Remerciements à Didier Schmitt , Didier Chauvin, et René Evrard pour la rédaction du manuel de Gestion concours.

Une réunion de la commission s'est déroulée le 1^{er} mai. Un appel a été fait auprès des Régions pour nommer un intervenant par Région pour assurer les formations pour les graphiques. Les référents ne passeraient pas d'examens mais devraient uniquement suivre une séance de formation.

Il est prévu au Championnat de France Jeunes à Nevers (jeudi) une formation pour tester le contenu auprès de personnes référentes.

Le comité directeur et le conseil des régions pourraient donner leur accord au mois de septembre.

3. Commission arbitrage (Patrick GRIGNON)

A) Examens d'arbitre européen

Le Président de la CEP, Mike PEGG, a accordé un nombre de 3 candidats français au prochain examen européen qui se déroulera à l'occasion des championnats d'Europe du 17 au 24 septembre 2023 à Albertville. Le PNA propose à la majorité les 3 candidats ci-dessous :

Blandine VELTIN 1979 (44 ans) - CD76

Christophe DUPONT 1974 (49 ans) - CD76

Philippe PAUTONNIER 1967 (56 ans) - CD03

Lydie MALLET 1978 (45 ans) – CD2B

Réponse du comité directeur : Avis favorable

B) Un arbitre de club par organisateur de national

Suite du vote en novembre 2022 du Comité Directeur, autoriser l'inscription d'un concours national que si le club possède un arbitre

Réponse du comité directeur : Avis favorable (cette réglementation ne s'applique pas pour les concours nationaux jeunes.

4. CDF 2024 (Corine VEROLA)

L'attribution des CDF 2024 se fera d'ici 15 jours. En effet, nous attendons une dernière candidature pour le CDF Triplettes hommes/femmes.

5. Calendrier 2024 (Corine VEROLA)

Le calendrier 2024 présente la particularité de voir les fériés de l'Ascension et de Pentecôte positionnés très tôt.

Nous allons travailler sur un calendrier qui nous permettrait de débiter les championnats départementaux plus tard qu'en 2023. Le comité directeur se positionne sur une modification des dates des championnats régionaux.

Ce calendrier sera communiqué fin juin/début juillet aux CD et CR.

6. CNC (Laurent VAISSIERE)

- CNC Jeunes :

Aucune dérogation ne sera accordée pour les comités ne pouvant pas constituer un minimum de 4 équipes pour les CDC jeunes pour accéder au CRC. Au vu de la mise en place d'un 3ème championnat et des nouvelles modalités concernant les ententes et les écoles de pétanque, un bilan sera fait en fin d'année pour évaluer les améliorations éventuelles à apporter.

- CNC open et féminin :

La CNA a pratiquement terminé l'attribution des arbitres sur toutes les journées de CNC, un effort a été fait pour essayer, quand c'est possible, d'avoir les arbitres le plus proche des lieux de compétitions. Pour la journée de CNC 3 devant se dérouler à Bastia, les instances dirigeantes corses vont nous fournir tous les éléments utiles pour aider les équipes dans leur déplacement.

7. Nationaux (Laurent VAISSIERE)

Avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire au siège, le suivi des nationaux est maintenant opérationnel. Un outil informatique permet entre autres de gérer le calendrier, l'envoi des convocations aux délégués, la réception des rapports ainsi que la saisie des résultats dans GESLICO.

Comme annoncé, la volonté de réforme des nationaux reste intacte avec une nouvelle approche plus pragmatique en alliant un maximum d'acteurs de terrain. Suite aux propositions des présidents de régions, une dizaine d'organismes représentatifs se sont portés volontaires pour engager ce chantier important ainsi que des animateurs et des joueurs de haut niveau. Une première visio a eu lieu le 31 mai en présence du président Michel LE BOT soucieux d'exposer ses attentes et les objectifs à atteindre.

La réforme se décline en deux grands axes, un volet réglementaire et un volet sportif. Le volet réglementaire regroupe toutes les obligations et les conditions indispensables pour organiser un National. C'est sur ce volet que s'appuiera le délégué pour évaluer la compétition. En cas de manquements graves ou de non-respect de la législation, l'organisation pourra être remise en cause pour l'année suivante.

La volonté fédérale concernant le volet sportif est de laisser beaucoup plus de liberté aux organisateurs notamment pour tout ce qui concerne l'aspect financier et la redistribution des indemnités. Cela

correspond à une logique où ce sont les organisateurs qui engagent leur responsabilité. Pour autant le groupe de travail avec la commission des nationaux devra fixer un cadre qui reste à définir.

S'agissant des inscriptions en ligne, la phase de test se déroulera ce mois de juin. Le module fédéral ne sera pas obligatoire, il faut d'abord s'assurer de la fiabilité de l'outil avant d'éventuellement l'imposer.

8. Attribution des délégués FFPJP aux Masters

Sin le Noble	: Laurent BOURLET
St Gilles Croix de Vie	: en attente
Thaon les Vosges	: Michel ROBERT
Cluzes	: Eric DORIZON
Six- fours les plages	: Jean-Pierre IANNARELLI
Nevers	: Didier CHAUVIN
Roman sur Isère	: Jean-Yves THEARD
Lunel (34)	: Fabienne VIGUIE (à confirmer)

Le comité directeur sollicite la PNA pour une attribution locale des arbitres.

9. Commission Jeunes (Mireille NOEL)

La commission jeunes ne s'est pas réunie au 2^{ème} trimestre en raison de l'organisation des championnats jeunes. Un bilan de la part de la DTN est en cours sur les effectifs dans les championnats départementaux. Le comité directeur avait donné un avis favorable pour organiser une réunion de la commission jeunes avec la DTN et les régions pour parler des effectifs 2024 avec pour base les chiffres 2023. Cette réunion devrait avoir lieu en septembre (à confirmer)

10. Commission Handicap (Eric DORIZON)

A) France FFSA

1. Discussions sérieuses et productives avec l'élue en charge de la pétanque à la FFSA (après 2 ans et demi d'attente).
2. Projet de remise en route d'un pôle France FFSA pour engager une équipe sur des Nationaux et Internationaux FFPJP. Projet à valider (après création du budget prévisionnel) par les deux fédérations.
3. Réalisation d'un cahier des charges précis et complet pour l'organisation du championnat de France pétanque FFSA.

Qui fait quoi ? Qui paye quoi ? Qui gère quoi ?

B) CEP

1. Visio le 16/06/2023 avec 10 nations prêtes à participer à une manifestation Handy moteur
2. Projet d'exhibition d'équipes Handy au championnat d'Europe d'Albertville.

C) FFPJP

1. Création (si réalisable) d'un recensement des licenciés en situation de handicap (carte CMI), lors de la prise de licence 2024.
2. Projet de labélisation « club handipétanque » sur le modèle des écoles de pétanque

11. Commission mixte paritaire (Mireille NOEL)

La commission mixte paritaire s'est réunie à plusieurs reprises en visio et le jeudi 8 juin 2023 en présentiel au siège.

Il a été rappelé les points suivants :

- Parité intégrale homme/femme au sein du Comité Directeur
- Vote des clubs à hauteur de 50 %
- Election du Président de la FFPJP : 3 mandats maximum avec possibilité de rémunération

Il est demandé au comité directeur de se positionner sur les propositions suivantes :

- Elections nationales : Liste bloquée intégrale ou mixte

Résultat du vote : Liste bloquée intégrale (à la majorité) soit 24 élus et 8 membres représentants les collèges arbitres, Sportifs de Haut niveau, Educateurs et Représentants des Régions

- Représentants des Régions : nomination par leurs pairs de 4 représentants

Avis favorable du comité directeur pour 2 représentants (1 homme et 1 femme)

- Les représentants des Régions peuvent-ils faire partie du bureau directeur

Avis défavorable du comité directeur

- Les représentants des Régions peuvent-ils être responsable d'une commission

Avis favorable du comité directeur

La commission mixte paritaire doit proposer un rétroplanning pour les prochaines élections prévues en décembre 2024.

12. Commission féminines (Fabienne VIGUIE)

La commission des féminines poursuit son travail pour la mise en place d'un colloque sur 2024. Ce colloque a pour but d'être délocalisé sur plusieurs championnats de France afin de toucher un maximum de féminines et de réduire le coût.

Il se décompose sur 3 grands thèmes. Le premier s'intéresse aux chiffres, statistiques diverses en lien avec la représentation ou la participation des féminines.

Le deuxième s'intéresse plutôt à l'image féminine dans les médias, la communication, l'habillement ...

Le troisième thème porte sur les féminines et les compétitions de la Fédération.

Le but est donc d'aborder ces 3 thèmes avec une partie apport de données et une partie d'échanges et de propositions.

La commission travaillera en présentiel lors du prochain comité directeur à Marseille le jeudi après-midi.

13. Commission événementiel (Laurent BOURLET)

La pétanque sera présente aux JO 2024 pour une animation au sein du club France avec la présence de nos champions.

Attribution de la part du CNOSF à la FFPJP de 1410 places pour les JO d'été et 510 pour les Jeux paralympiques. Le mode de calcul du CNOSF pour l'attribution des places est basé sur le nombre de licenciés (70 % des licenciés + 30 % clubs).

La commission événementiel doit pouvoir proposer avant le 31 août les modalités d'attribution de ces places selon les critères généraux d'attribution communs à toutes les fédérations, notamment :

- l'équité territoriale, avec la représentativité de tous les territoires dans leur diversité
- la représentativité de l'ensemble des catégories de bénévoles ;
- la mixité de genre ;

- la diversité intergénérationnelle.

14. Honorabilité (Fabienne VIGUIE)

Le fichier des licenciés soumis au contrôle de l'honorabilité a été élaboré par région. Il fait apparaître de trop nombreuses données incomplètes puisqu'à ce jour elles ne sont pas bloquantes pour la prise de licences. De fait, un double fichier « A compléter » par région sera à compléter cet été par les comités.

Il faut rappeler que le contrôle de l'honorabilité s'impose à notre Fédération et que le défaut de signalement peut avoir des conséquences pénales.

Les comités vont donc être destinataires des fichiers incomplets sous le format EXCEL et ils devront le compléter ainsi que GESLICO.

La convention avec l'association « *Colosse aux Pieds d'Argile* » est en cours de signature pour renouveler le partenariat. Une communication suivra pour redynamiser la saisine de l'association par les organes déconcentrés, pour information aux licenciés, aux clubs mais aussi en cas de signalement.

Par le biais de la convention, le plan d'action doit nous permettre d'établir nos procédures de lutte contre les violences sexuelles au sein de notre fédération et les actions de prévention et d'accompagnement à mettre en place.

Cet accompagnement s'entend auprès de nos structures, comme auprès des victimes directes ou collatérales.

Parmi les actions envisagées, nous prévoyons de programmer :

- des réunions publiques dans nos territoires régionaux (3)
- des réunions de sensibilisation de nos encadrants (staffs) et de nos sportifs (CRE)
- Des contenus de formation pour nos formateurs

Concernant les actions de formation, notamment dans le cadre de notre DEJEPS, celles-ci sont désormais imposées.

15. Commission MEDICALE (Jean-Pierre IANNARELLI)

1. Certificat médical

Pour les licenciés majeurs:

En application de l'article L. 231-2et L.231-2-1 du code du sport, la Commission Médicale de la FFPJP a décidé lors de sa réunion du 08 juin 2023, de **ne plus exiger la présentation d'un certificat médical** pour la délivrance d'une licence. Désormais, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical qu'il soit pratiquant en loisirs ou en compétition pour la saison 2024.

Pour les licenciés mineurs

La réglementation pour les pratiquants mineurs reste inchangée.

Rappel : La présentation d'un certificat médical n'est donc pas obligatoire pour la délivrance d'une licence d'un mineur. Un questionnaire de santé est réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale de l'intéressé.

Ce questionnaire est disponible sur le site internet fédéral.

A la suite de quoi, la personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste sur l'honneur auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

Il est rappelé que pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire ne doit être communiqué au club. Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de l'inscription et de la prise de licence aux clubs, et ces derniers doivent conserver seulement l'attestation sur l'honneur. Concernant le questionnaire, si une ou plusieurs questions donnent lieu à une réponse positive, la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication est alors obligatoire et uniquement dans ce cas-là

2. Bilan suivi médical réglementaire

Le bilan qualitatif et quantitatif du SMR est en cours de finalisation par notre Médecin Coordonnateur du Suivi Médical le Docteur Alexandre Zerdab. Nous pouvons simplement dire que le bilan quantitatif avec un suivi complet chez les SHN est en nette augmentation avec un taux de l'ordre de 90% contre un taux d'environ 75 % l'an passé.

3. Rentrée Sentez-vous sport

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) lance la 14^{ème} édition de Sentez-Vous Sport. Cette opération nationale de promotion du « sport pour tous » sensibilise chaque année les Français aux bienfaits de l'activité physique et sportive régulière.

Tout au long du mois de septembre, de multiples animations et conférences à destination du grand public, des scolaires, des entreprises ou encore des établissements pénitenciers sont proposées sur l'ensemble du territoire en présentiel ou bien de manière dématérialisée en distanciel. Le dossier de demande de labellisation et le cahier des charges sont disponibles. L'information a été communiquée à toutes les Régions via les CTRF.

D'autre part aura lieu au Parc de La Villette à Paris le Village SVS le samedi 30 septembre où se dérouleront des initiations sportives et nous devrions pouvoir y participer cette année.

4. Enquête sur la santé mental des SHN

L'INSEP souhaite recueillir le témoignage des sportifs de haut niveau quant à leur santé mentale au travers d'une enquête nommée MENTiS qui cible le rôle de l'entourage sportif, médical, familial, social des sportifs de haut niveau, dans l'identification des signes de "détresse psychologique".

Le lien pour participer à cette enquête a été envoyé aux sportifs sur liste âgés de 16 à 26 ans.

16. Commission Jeu Provençal (Patrick GRIGNON)

1) Pôle France :

Vendredi 9 juin 2023, Christophe MARTELLO s'est rendu au siège de la FFPJP pour faire la présentation au comité directeur du projet Pôle France mis en place par la commission nationale du jeu provençal. La présentation a duré plus d'une heure, les membres du comité directeur ont été très attentifs et ont bien accueillis le projet.

Des échanges ont eu lieu pendant et après la présentation.

Objectifs :

Pour nos jeunes pratiquants cela pourra leur donner de la visibilité et s'identifier au haut niveau, Proposer et présenter le projet dans les écoles pratiquant la pétanque.

Développement et promotion du Jeu Provençal dans les régions et départements en manque de repère sur la discipline.

Valorisation des joueurs du Jeu Provençal.

Représenter les valeurs de la FFPJP sur le plan du comportement, de la discipline et du sport.

Critères de sélection :

Proposition de 9 joueurs titrés avec des engagements mis en place (charte, comportement, représentativité.....). Rassemblements + stages et participations de 3 à 5 nationaux, plus démonstrations hors frontières.

A la fin de la présentation intervention du Président Monsieur Michel LEBOT qui a approuvé et validé le projet et préconise la mise en valeur de la discipline avec des démonstrations dans les compétitions internationales et voir s'il y a une possibilité aussi de faire une démonstration lors du Championnat du Monde à la pétanque à Dijon en 2024.

Ce projet avec tous ces objectifs doit être bouclé courant septembre pour validation définitive au prochain comité directeur du 29 et 30 septembre 2023 et sa mise en place au 1er janvier 2024.

2) Evolution du Jeu Provençal :

Certains membres de la commission ont souhaité discuter d'éventuelles possibilités pour faire évoluer notre discipline au niveau du règlement, des parties au temps...
Cela fera l'objet d'une autre réunion pour en débattre.

17. Informations diverses

A noter la démission des Présidents de Comité suivants : l'Ardèche, les Landes, le Rhône, la Haute-Savoie, l'Eure.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.
Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT

